

TEMPS DE TRAVAIL

PRINCIPES GENERAUX

■ Durée annuelle de travail

Différence entre temps de travail effectif et temps de travail rémunéré

Les agents à temps complet réalisent 1607 heures de travail par an pour 1820 heures rémunérées (compte tenu des congés annuels et des jours fériés).

En effet, si l'on soustrait des 52 semaines les jours fériés et les 5 semaines de congés annuels, on arrive à 45.9 semaines travaillées en moyenne.

Ce nombre est variable d'une année sur l'autre selon que les jours fériés correspondent, ou non, à un jour habituellement non travaillé (le dimanche par exemple).

Exemple :

Un agent à temps complet est rémunéré durant les 52 semaines de l'année, soit :
 $35 \text{ heures} \times 52 \text{ semaines} = 1820 \text{ heures}$

Or le nombre de jours effectivement travaillés s'élève à : 52 semaines – 25 CA – jours fériés (nombre variable selon les années), soit 45.9 semaine en moyenne

Ainsi, un agent à temps complet effectue en moyenne durant l'année :
 $35 \text{ heures} \times 45.9 \text{ semaines} = 1607 \text{ heures}$

■ Annualisation du temps de travail

Calcul du temps de travail en cas d'annualisation :

1. La collectivité calcule son besoin en nombre d'heures de travail sur l'année, si possible par semaine afin d'établir des cycles de travail (x semaines à 35h, y semaines à 20 heures...)
2. Ce nombre d'heures est à rapporter sur la durée annuelle légale de travail soit 1607h afin de calculer la quotité du poste (nombre d'heures / 35 heures) ou la durée hebdomadaire de service (DHS).

Calcul de la quotité du poste :

$\frac{\text{Nombre d'heures de travail dans l'année} \times 35 \text{ heures}}{1607 \text{ heures}} = \text{DHS}$
--

NB : les 1607 heures excluent l'ensemble des jours non travaillés : 104 jours de repos hebdomadaires, les jours fériés, les congés annuels. C'est pourquoi il est indispensable de calculer le temps effectivement travaillé pour déterminer la quotité du poste.

■ Exemples :

Annualisation sur une année complète

Un agent va effectuer 900 heures de travail sur l'année.

Calcul de la DHS :

$$\frac{900 \text{ heures}}{1607 \text{ heures}} \times 35 \text{ heures} = 19.6/35^{\text{ème}}$$

Annualisation sur une année incomplète

Un agent va effectuer 900 heures de travail sur 8 mois.

1. *Calcul du nombre d'heures à effectuer par un agent à temps complet sur la même période de 8 mois :*
 $1607 \text{ h} \times 8 / 12 = 1071.33 \text{ heures}$
2. *Calcul de la DHS :*

$$\frac{900 \text{ h}}{1071.33 \text{ h}} \times 35 \text{ h} = 29.4/35^{\text{ème}}$$